

Honorable Président de l'Assemblée nationale, Honorable Président du Sénat, Honorables Députés Nationaux et Sénateurs, Distingués invités, Chers compatriotes,

Avant tout propos, Je voudrais vous présenter deux invités de marque qui, en signe de solidarité avec notre peuple, ont fait le déplacement de Kinshasa pour encourager les Congolaises et les Congolais à œuvrer dans la cohésion et que Je vous prie de bien vouloir accueillir chaleureusement.

Il s'agit d'abord de Son Excellence Monsieur Denis Sassou Nguesso, Président de la République du Congo, qui a fait montre d'une disponibilité et d'une sollicitude particulière à l'égard du peuple congolais, avant, pendant et après les Concertations nationales.

Il s'agit ensuite de Madame Nkosoza Dlamini Zuma, première femme à être élue à la fonction de Présidente de la Commission de l'Union Africaine, et signataire, à ce titre, de l'Accord-cadre sur la Paix, la Sécurité et la Coopération pour la République Démocratique du Congo et la Région, signé à Addis-Abeba le 25 février 2013.

Honorable Président de l'Assemblée nationale, Honorable Président du Sénat, Honorables Députés Nationaux et Sénateurs, Distingués invités,

En procédant le 07 septembre 2013 à l'ouverture des travaux des Concertations nationales, j'assignais aux Délégués la mission de dégager les voies et moyens susceptibles de consolider la cohésion interne, en vue d'assurer la victoire de notre pays sur le double front de la défense de la souveraineté nationale et du développement économique et social.

Méthodiques, les Délégués ont d'abord posé un diagnostic complet du pays, dressant ainsi l'état de la nation sur le plan politique, économique, social et culturel, avant de formuler des recommandations visant à consolider la démocratie et l'Etat de droit, et à améliorer substantiellement la gouvernance publique, et partant, la vie des hommes et des institutions. Lors de la clôture des assises des Concertations nationales, j'ai salué le patriotisme et la sagesse des Délégués, ainsi que la qualité des résultats de leurs délibérations, motifs de fierté pour une nation soucieuse d'affirmer son identité et en quête d'appropriation de son destin.

Ma présence ce jour, devant les deux chambres du Parlement réunies en congrès, a pour objet d'indiquer, à notre peuple et aux institutions de la République, la marche à suivre pour matérialiser lesdites recommandations, améliorer le vécu quotidien des Congolais, et baliser l'avenir de notre pays.

En liminaire, Je voudrais réitérer mon entière satisfaction pour le succès des Concertations nationales, ainsi que mes félicitations aux filles et fils de notre pays qui y avaient participé.

Je voudrais rappeler à ces derniers que, quelque pertinente que soit une recommandation, sa capacité contributive à la transformation de la société est fonction de sa mise œuvre. Le défi qui, désormais, se pose à la collectivité nationale, est donc celui de la matérialisation de ce que les Délégués ont, ensemble, proposé au terme de leurs travaux. Un défi qui, lui aussi, ne peut être relevé qu'ensemble : hommes et femmes, jeunes et vieux, institutions publiques et société civile.

Mesdames et Messieurs ;

C'est à ce prix, et à ce prix seulement que, grâce aux Concertations nationales, demain sera différent d'aujourd'hui.

L'émergence de la République Démocratique du Congo exige en effet que chacun s'engage et que, là où il sert la République, chacun s'améliore.

Par-delà la mobilisation générale, c'est donc à un changement profond que nous sommes individuellement et collectivement appelés. Changement de mentalités, de méthodes et de comportement.

Pour mettre fin aux conflits sous toutes les formes, poursuivre la reconstruction du pays et conforter la perspective d'un Congo fort, uni et prospère, il nous faut donc plus d'éthique et de sens du bien public ; il nous faut plus de participation et de consensus, tout en respectant les fondamentaux de tout exercice démocratique ; il nous faut plus de solidarité dans l'effort et dans le partage des dividendes ; bref, il nous faut davantage de cohésion nationale.

Chers compatriotes,

Vu le nombre et la diversité des recommandations, il y a lieu de planifier leur mise en œuvre à court, moyen et long terme, aux niveaux tant national, provincial que local.

A cet effet, et en attendant de murir le projet de création éventuelle de la fonction de Médiateur, j'ai décidé la mise sur pied, pour une durée initiale d'un an, renouvelable autant que de besoin, d'un Comité national de Suivi des recommandations des Concertations nationales. Il s'agit d'une équipe restreinte, mais représentative, aussi bien des cinq thématiques examinées au cours des Concertations nationales, que de la diversité des participants à ce forum historique.

Ce Comité sera placé sous la même co-présidence que les Concertations nationales et, chaque année, il organisera un forum sur la cohésion nationale, afin d'examiner les conflits de toute nature opposant les congolaises et congolais, et de recommander les actions spécifiques à mener pour pacifier les cœurs et les esprits.

Chers compatriotes,

La violence persistante, du fait des groupes armés agissant comme bras séculiers de certaines puissances étrangères, est à la base d'un drame humanitaire sans nom dans les Territoires de Rutshuru et Nyiragongo au Nord Kivu, ainsi qu'en Ituri, dans la Province Orientale.

Il est évident que le soutien extérieur, dont ces groupes armés bénéficient, en violation de la loi internationale, procède d'une stratégie de déstabilisation et de fragilisation des institutions de la République, afin de priver notre pays d'une partie de ses terres et de ses ressources naturelles.

L'exemple le plus éloquent à ce sujet est celui des insurgés actuels dont le sort est scellé. Ils sont en effet pris en tenailles entre le feu des FARDC et l'étroitesse d'une voie de sortie politique soucieuse de ne pas faire le lit de l'impunité, ou encourager la récidive.

Prévus pour quelques semaines, les pourparlers de Kampala durent depuis dix mois. Prolongées de quatorze jours par le dernier Sommet des Chefs d'Etat de la Région des Grands Lacs, ils tirent en longueur, sans perspective immédiate de conclusion, et ce malgré la bonne foi du Gouvernement qui ne peut toutefois pas transiger sur les conditions de l'amnistie et l'inéligibilité à la réintégration dans les FARDC des récidivistes impénitents.

Le Gouvernement n'a cessé et ne cessera d'accorder une chance au dialogue, comme voie de résolution de cette crise. Il ne pourra cependant exposer plus longtemps la vie de nos compatriotes du Nord Kivu aux bombardements aveugles et sévices de tous genres.

Comme l'aventure des insurgés précités, le projet funeste du démembrement organisé de notre pays dans lequel elle s'inscrit est inévitablement voué à l'échec. D'abord, parce que notre peuple, qui est prêt à mourir pour défendre le territoire national, veille ; mais aussi parce que la cause du Congo est juste, et que la malédiction est le partage de ceux qui veulent en amputer une partie.

Chers Compatriotes,

Conscients du calvaire qu'endurent ainsi, si injustement, nos frères et sœurs de la Province du Nord Kivu et de l'Ituri, et ce depuis plusieurs années, et voulant aider à y mettre fin, les Concertations nationales se sont penchées sur la problématique des groupes armés nationaux et étrangers encore opérationnels sur notre territoire, et ont relevé les conséquences néfastes de leur présence sur notre sol, aux plans politique, économique, humanitaire, social, sanitaire et écologique. Elles ont par ailleurs fait l'évaluation des programmes correspondants de désarmement, démobilisation, intégration/réintégration, réinsertion sociale et rapatriement, et proposé des améliorations pour les programmes en cours et à venir.

Dans ce domaine, la recommandation cardinale des Concertations nationales est celle de l'éradication des groupes armés. J'y souscris sans réserve et affirme que ces groupes, quels qu'ils soient, n'ont d'autre choix que de déposer les armes et se rendre, ou d'y être contraint par la force.

Et à cette fin, nous veillons à la professionnalisation et à la montée en puissance des FARDC, la défense du territoire national et la sécurité des biens et des personnes étant des prérogatives régaliennes de l'Etat. Les résultats enregistrés à ce sujet sont satisfaisants, comme l'attestent les hauts faits d'armes dont les éléments de nos forces armées ont récemment fait preuve sur le terrain, et que notre peuple a salué. Je félicite, une fois de plus, les dignes filles et fils de notre pays qui ont choisi de servir sous le drapeau, et qui, sont déployés sur toute l'étendue du territoire pour défendre notre pays.

Comme je l'ai dit il y a une année, la réforme du secteur de sécurité demeure la priorité des priorités. Recrutement de qualité, discipline rigoureuse, formation et équipement conformes aux standards internationaux, organisation interne efficiente et compatible avec le caractère républicain de l'armée, affectation des officiers et hommes de troupes en fonction des besoins opérationnels et dans le strict respect du principe de rotation sur l'ensemble du territoire national en sont les principes directeurs.

Une feuille de route a déjà été élaborée par le Gouvernement afin d'opérationnaliser cette grande réforme et d'en accélérer le rythme. Pour sa part, le Gouvernement est appelé à finaliser le projet de loi de programmation militaire et à allouer un budget conséquent à cette réforme.

Mesdames et Messieurs ;

Pour renforcer davantage la discipline au sein des FARDC et de la Police, l'Auditeur général est, quant à lui, appelé à accentuer les enquêtes à charge des Officiers supérieurs, subalternes, ainsi que des hommes de troupe, sur qui pèsent des accusations liées au pillage des ressources naturelles, de détournement de la solde des militaires, des munitions et du matériel destiné aux forces armées.

Plus généralement, tout affairisme doit être banni de l'armée et de la police parce que l'expérience montre en effet que quand un officier a pour maîtres le drapeau et l'argent, le premier en pâtit nécessairement.

Il va sans dire que les cadres et agents des services de sécurité, seront désormais soumis à des règles d'éthique aussi rigoureuses.

L'Auditeur Général doit tout autant, et sans complaisance aucune, engager des poursuites contre toutes les personnes présumées auteurs de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, particulièrement les violences sexuelles et l'enrôlement d'enfants et leur utilisation à des fins militaires. L'objectif en ce domaine est de faire, de la République Démocratique du Congo, une terre inhospitalière pour les auteurs de ces crimes odieux.

Afin de m'en assurer personnellement, et d'éviter la tendance à l'instrumentalisation de ces souffrances humaines à des fins inavouées, je vais, très prochainement, nommer un Représentant personnel du Chef de l'Etat chargé de promouvoir la lutte contre les violences sexuelles et le recrutement des enfants, et de servir d'interface avec la communauté internationale en ce domaine.

Dans cette même optique, vital pour la Nation, d'éradication des groupes armés, j'enjoins les institutions de la République à prendre, chacune en ce qui la concerne, toutes les mesures nécessaires. Dans cet ordre d'idées, il y a lieu d'identifier et de traduire en justice les personnes qui entretiennent les groupes armés, quel que soit leur rang social ; de redynamiser et d'élargir le programme STAREC sur l'ensemble du territoire national, de procéder au rapatriement de nos compatriotes réfugiés dans les pays voisins et au retour, au lieu de leur résidence habituelle, des personnes déplacées, de tenir compte des personnes vulnérables, réfugiés, femmes et enfants dans le programme national de réinsertion sociale, et d'organiser le retour chez eux des Mbororo et des autres groupes, illégalement présents sur le territoire national.

Chers Compatriotes ;

En matière de paix et de réconciliation nationale, je partage les vues des Délégués aux Concertations sur la nécessaire implication de toutes les institutions de la République.

Dans cet ordre d'idées, j'ai signé ce matin une ordonnance portant mesures de grâce.

J'ai, également demandé au gouvernement, une fois terminée la libération conditionnelle des prisonniers civils, de procéder, avec diligence, à celle des prisonniers militaires, et de déposer, devant les bureaux des deux chambres législatives, le projet de loi portant amnistie. Ces mesures permettront, j'en suis sûr, d'instaurer un nouveau climat de confiance entre les Congolaises et les Congolais.

Je voudrais cependant rassurer ces derniers que la quête de la cohésion nationale n'est pas synonyme d'impunité. Bien au contraire : sans justice, la réconciliation est factice !

C'est le sens de la réforme en cours de notre appareil judiciaire. C'est aussi celui de notre active coopération avec la Cour Pénale Internationale.

Au plan interne, il est important de rappeler que depuis quelques décennies, le peuple congolais est victime de la perpétration de nombreux crimes internationaux par les insurgés. Il mérite que justice lui soit rendu. Nonobstant

les compétences de la Cour Pénale Internationale, il est judicieux d'instituer, au sein de nos juridictions, des chambres spécialisées dans la répression desdits crimes.

Dans les milieux urbains, particulièrement à Kinshasa, une nouvelle forme de criminalité s'observe de plus en plus, créant la psychose au sein de la population. Toutes les voies de droit doivent être utilisées par la police et la justice, afin d'y mettre fin, rapidement et de manière définitive.

Quant aux compatriotes détenus à la Cour Pénale Internationale, ainsi que devant d'autres juridictions à travers le monde, au nom de la réconciliation nationale et du droit des citoyens à la protection consulaire, je charge le gouvernement de faire le suivi de leurs dossiers.

Mesdames et Messieurs,

Dans le même esprit, et parallèlement à la poursuite de l'érection, en divers endroits du pays, de monuments en mémoire des victimes des guerres en République Démocratique du Congo, des dispositions vont être prises afin de procéder au rapatriement des dépouilles mortelles de l'ancien Président de la République, MOBUTU SESE SEKO, et de l'ancien Premier ministre, Moïse TSHOMBE, en accord avec leurs familles respectives.

Chers Compatriotes,

La gouvernance politique et institutionnelle a, elle aussi, fait l'objet des travaux des Concertations nationales. Comme les Délégués à ces assises, Je suis pour le respect, par tous, de l'esprit et de la lettre de la Constitution de la République dans son ensemble, telle qu'adoptée par référendum populaire en 2005.

S'agissant des élections, je recommande à la CENI d'envisager, dès ce jour, la présentation au Parlement, dans le meilleur délai, du calendrier électoral et de poursuivre le cycle électoral en vue de procéder avec diligence, à l'organisation des élections locales, municipales, provinciales et sénatoriales.

J'invite par ailleurs les deux chambres de notre Parlement ainsi que le gouvernement à mener une réflexion prospective sur le mode de scrutin proportionnel. Il y a lieu également d'entrevoir les modalités pratiques d'organiser les élections provinciales au suffrage universel indirect, afin de minimiser le coût des opérations électorales.

J'ai tout aussi noté avec grand intérêt la proposition de faire obligation aux formations politiques de présenter sur chaque liste de candidats, au moins 30 % de femmes. C'est certes un progrès notable, mais qui ne garantit pas une augmentation sensible de la représentation féminine dans les Assemblées délibérantes. Et puisque les femmes constituent la majorité de notre population et le vivier de la créativité nationale, Je propose donc que nous fassions mieux. Dans cette optique, J'invite le législateur à examiner la possibilité d'ajouter, dans chaque circonscription de trois sièges ou plus, un siège pour lequel la compétition ne serait ouverte qu'aux femmes.

J'ai noté aussi que, pour crédibiliser davantage les élections à venir, les Délégués aux Concertations nationales ont recommandé le recensement général et l'identification des Congolais. Ceci permettra la délivrance de nouvelles cartes d'identité. J'en conviens parfaitement, cela d'autant plus que le dernier recensement général remonte à 1984, soit il y a près de trente ans.

Quant au Sénat et aux Assemblées provinciales, j'estime qu'il est nécessaire, et cela conformément à la

Constitution, de les maintenir jusqu'à l'installation effective du nouveau Sénat et des nouvelles Assemblées provinciales issus des élections qui doivent être organisées dans un délai court et raisonnable.

Mesdames et Messieurs,

En matière de réformes institutionnelles, je tiens à saluer avant tout le travail que les Honorables Députés et Sénateurs ont abattu jusqu'à présent sur le plan de la production législative, et je les encourage à maintenir cet élan. Je forme aussi le vœu de voir les deux chambres législatives poursuivre avec plus de rigueur le contrôle parlementaire, gage d'une réelle amélioration de la gouvernance.

Chers Compatriotes,

En ce qui concerne le Gouvernement, je vous annonce que, dans le cadre de ma politique d'ouverture, prônée depuis mon investiture, un « Gouvernement de cohésion nationale » sera bientôt mis en place. Il comprendra aussi bien des représentants de la Majorité que ceux de l'Opposition et de la société civile et aura pour missions prioritaires le rétablissement de la paix et de l'autorité de l'Etat à travers le pays, la consolidation de la cohésion nationale, la poursuite de la reconstruction, l'appui au processus de décentralisation et à l'organisation des élections, et l'amélioration des conditions sociales des populations.

Mesdames et Messieurs,

Comme vous le savez, le 15 Octobre dernier, j'ai promulgué, la loi portant organisation et fonctionnement de la Cour Constitutionnelle. J'invite les deux chambres législatives à accélérer l'examen et l'adoption de la loi devant organiser le Conseil d'Etat, de manière à permettre l'installation de l'ensemble des ordres de juridiction prévus par la Constitution.

Par ailleurs, pour rendre effective l'autonomie financière et budgétaire du Pouvoir judiciaire, j'exhorte le Gouvernement et le Parlement à mettre à la disposition de celui-ci, et ce dès l'exercice budgétaire 2014, une dotation suffisante.

Quant à la problématique de la nationalité, et en attendant qu'un consensus national puisse se dégager sur cette question, je demande au Gouvernement de tout mettre en œuvre pour accorder des facilités consulaires aux compatriotes qui ont acquis une autre nationalité.

Mes chers compatriotes,

En ce qui concerne la décentralisation et le renforcement de l'autorité de l'Etat, je demande au Parlement de compléter l'arsenal juridique relatif à ces matières ainsi qu'au régionalisme politique. Dans ce cadre, j'annonce l'installation progressive de nouvelles provinces et le transfert de leurs compétences, charges et ressources, conformément à la Constitution. C'est là aussi une des raisons fondamentales d'organiser en priorité les élections locales.

J'adhère aux recommandations des Concertations nationales sur la définition d'une politique nationale d'aménagement du territoire, du Schéma national d'aménagement du territoire ainsi que des plans provinciaux et locaux d'aménagement du territoire. Le Gouvernement devra faire diligence pour leur adoption.

En même temps, j'exhorte le Gouvernement à associer l'autorité coutumière dans la promotion de l'unité et de la cohésion nationale, et dans le processus de développement à la base.

Je note aussi une recommandation qui rencontre celle adoptée à la Conférence des Gouverneurs à Kananga sur la modernisation des villages par regroupement et par affinités. C'est en effet un schéma pratique de modernisation des milieux ruraux.

En complément à cette réforme et pour offrir davantage d'opportunités de progrès social et économique à la majorité des congolais, particulièrement ceux vivant en milieu rural, je demande au Gouvernement de faciliter l'accès universel aux titres individuels en faveur des occupants des parcelles de terres dans tous nos villages tout en veillant à la protection des terres revenant aux communautés locales. Cela permettra à tout congolais de détenir une garantie réelle, et de remplir ainsi une des principales conditions pour être éligible au crédit bancaire.

Chers Compatriotes,

En matière économique, les Délégués aux Concertations nationales ont fait un état des lieux sans complaisance.

Le diagnostic établi confirme notre vision d'accorder une place de choix à la promotion des Congolais, en vue de l'émergence d'une classe moyenne nationale. Ce changement permettra de générer des ressources capables de répondre aux impératifs de pacification du territoire national, de restaurer l'autorité de l'Etat et de satisfaire les besoins sociaux. Cet accroissement de ressources facilitera aussi la marche du pays vers le statut d'Etat émergent.

Dans cette perspective, les défis à relever sont multiples. Il s'agit principalement des défis structurels et opérationnels en vue de promouvoir le développement économique, financier et celui du secteur productif en se focalisant sur un secteur privé et le partenariat public-privé capable de remplir la fonction de principal moteur de croissance économique. A titre d'exemple, les défis ci-après méritent d'être mentionnés :

- le caractère extraverti de notre économie ;
- l'inadéquation entre l'évolution positive des indicateurs macroéconomiques et le vécu quotidien des Congolais ;
- l'insuffisance des instruments de contrôle et de régulation économique ;
- la nécessité d'accroître le niveau d'exécution budgétaire ;
- la nécessité de promouvoir une classe moyenne congolaise ;
- les difficultés d'accès au crédit ;
- l'impératif de rationaliser le système fiscal ;
- la lutte contre la corruption, le détournement des deniers publics et le coulage des recettes.

Afin de répondre à ces préoccupations, il me paraît indispensable d'intégrer des indicateurs susceptibles de mesurer de façon réaliste le niveau de vie des populations, afin d'établir l'adéquation entre la stabilité du cadre macroéconomique et le vécu quotidien des Congolais pour que les sacrifices consentis ne soient pas vains.

Ainsi, je préconise que soient prises notamment les mesures ci-après : 1. Organiser les Etats Généraux des agriculteurs et des paysans ; 2. Réformer le système fiscal ; 3. Poursuivre l'évaluation et la certification des ressources minières, forestières, halieutiques et en hydrocarbures ; 4. Accélérer la mise en place du Conseil Economique et Social ; 5. Restructurer la Cour des Comptes ; 6. Elaborer un plan de programmation, budgétisation et procéder au paiement de la dette intérieure certifiée en vue de la relance des emplois dans les Petites et Moyennes Entreprises ; 7. Accélérer la mise en forme de toutes les réformes prévues dans le secteur des finances

publiques ; 8. Evaluer la réforme du portefeuille de l'Etat et élaborer une nouvelle feuille de route ; 9. Consolider le climat des affaires par le respect scrupuleux de la loi sur les marchés publics et parachever le processus de la mise en œuvre du droit OHADA ; 10. Finaliser la loi sur la Caisse Nationale de Péréquation ; 11. Appliquer de manière rigoureuse le principe de l'exercice exclusif du petit commerce par les nationaux ; 12. Promouvoir l'implication obligatoire des congolais dans la sous-traitance dans tous les secteurs de l'activité économique ; 13. Adopter un dispositif législatif spécifique en vue de promouvoir l'entrepreneuriat congolais et de favoriser le développement d'un actionnariat national.

Dans tous les cas, je voudrais, une fois de plus, vous rassurer que je fais miennes les recommandations issues des Concertations nationales. A cet effet, j'engage le Gouvernement de cohésion nationale à bien les exploiter afin d'enrichir, d'ici à la fin de l'année, le programme économique en cours.

Honorables Députés, Honorables Sénateurs, Chers compatriotes,

Quels que soient les efforts sur le plan du développement, notre économie ne saurait atteindre sa vitesse de croisière dans une ambiance de corruption, de détournement des deniers publics, de coulage des recettes publiques et d'enrichissement illicite. Une lutte continue s'impose dans ce domaine.

Les mécanismes répressifs existants doivent être réactivés et des nouveaux sont à mettre en œuvre à court terme. J'engage les institutions à cet effet, notamment le Parlement et les Assemblées provinciales, dans le cadre de leurs pouvoirs de contrôle.

Pour ma part, j'entends procéder, à la nomination d'un Conseiller spécial du Chef de l'Etat en charge de cette question. Il aura pour mission principale d'assurer un monitoring permanent de l'évolution des patrimoines, ainsi que des cas de malversation, de corruption et d'enrichissement illicite dans le chef des responsables politiques nationaux et provinciaux, des hauts fonctionnaires et cadres de l'Administration publique, des mandataires publics et autres agents publics, ...

A cet effet, j'instruis le Gouvernement de soumettre au Parlement un projet de loi généralisant l'obligation de déclarer les biens à tous les mandataires publics.

Mesdames et Messieurs,

Pour mettre en place les bases d'une société juste et bannir toute forme de discrimination afin de construire une société solidaire, nous devons assurer à nos frères et sœurs avec handicap, une représentativité dans les institutions publiques et privées. Ils doivent être protégés.

Je demande au Gouvernement de concevoir et de mettre en application, dans le plus bref délai, un programme national relatif à l'éducation des enfants avec handicap.

Je saisis cette occasion pour lancer un appel solennel à toutes les familles congolaises, aux congrégations religieuses, aux chefs coutumiers, aux gouverneurs des provinces, aux différentes autorités municipales, de veiller particulièrement à la protection des orphelins, des personnes âgées, des handicapés stigmatisés et traités injustement de sorciers.

Honorables Députés, Honorables Sénateurs, Distingués Invités,

Comme vous vous en êtes certainement rendu compte, les mesures que je viens d'annoncer n'ont pas visé toutes les six cent soixante dix-neuf préoccupations exprimées par les Délégués aux Concertations nationales. Le contenu du Rapport Général des travaux de ce Forum historique, qui sera publié incessamment, montre la nécessité de donner une suite appropriée et urgente à chaque question soulevée. Dans la plupart des cas, il sera nécessaire de procéder à des réformes radicales. C'est pourquoi, je prends ici solennellement l'engagement de veiller à l'application stricte de toutes les autres recommandations par les institutions compétentes de la République, notamment en ce qui concerne la diplomatie, les infrastructures de base, l'environnement, l'eau et l'électricité, l'éducation, la santé, la recherche scientifique, la culture, le sport et la jeunesse. Je m'engage aussi à veiller à ce que les réformes que ces recommandations appellent soient effectivement initiées et mises en œuvre.

C'est l'occasion pour moi d'en appeler à la conscience républicaine de chaque Congolaise et de chaque Congolais. Car, aucune de ces recommandations et les mesures qui en découlent ne pourraient aboutir sans l'implication de tous.

L'heure est donc à la mobilisation générale.

A travers cette volonté commune que nous avons tous ensemble exprimée, c'est en réalité, notre peuple qui a ainsi pris rendez-vous avec l'histoire. Chacun de nous a donc la charge de veiller à honorer cet engagement ; il n'existe pas d'alternative à l'unité de notre Nation.

Nous avons le devoir de rendre à notre pays ses lettres de noblesse, de lui redonner sa voix et son poids dans le concert des nations compte tenu de ses nombreuses potentialités.

Notre volonté, notre détermination et notre intelligence sont irremplaçables pour surmonter tous les défis qui jalonnent notre marche vers le futur.

Vous l'avez compris, c'est donc à un nouveau départ que je convie ce jour le peuple congolais.

Au cours des dix dernières années, nous avons œuvré ensemble pour l'imposition d'une gouvernance démocratique à tous les niveaux en vue de la consolidation de l'unité nationale et du relèvement socioéconomique de notre pays. Grâce à l'apport de tous, des résultats importants ont été réalisés. Je vous demande, ce jour, de persévérer pour accélérer le processus de la reconstruction du pays.

Voilà pourquoi nous devons agir en toutes circonstances comme un peuple uni et un Etat indivisible. Il est vrai que la démocratie va de pair avec le multipartisme. Mais il est aussi important que les acteurs politiques et ceux de la Société civile se rassemblent autour des fondamentaux et de l'essentiel, surtout lorsque les valeurs qui structurent la communauté nationale sont en péril.

Pour changer le Congo, nous devons d'abord nous-mêmes changer dans notre manière de vivre ensemble, de faire la politique, de gérer l'Etat et la communauté nationale. Bref, de vivre la démocratie.

Honorable Président de l'Assemblée nationale, Honorable Président du Sénat, Honorables Députés et Sénateurs, Distingués invités, Chers compatriotes,

Mon propos de ce jour a consisté à rendre compte à la Nation des mesures urgentes que j'ai prises sur base des

recommandations résultant des travaux des Concertations nationales et à remplir mon devoir constitutionnel de prononcer un discours sur l'état de la nation devant les deux chambres législatives réunies en congrès.

Pour réaliser de façon certaine toutes les aspirations du Peuple congolais telles qu'exprimées dans les recommandations des Concertations nationales et les traduire en mesures d'exécution conséquentes, je demande aux autorités budgétaires et aux services mobilisateurs des recettes de tout mettre en œuvre pour doter le Gouvernement de la République d'un budget crédible.

A cet effet, je mettrai un soin particulier dans le choix des animateurs des institutions et dans l'application rigoureuse et systématique de la sanction pour mettre hors d'état de nuire tous les éléments susceptibles d'hypothéquer notre détermination à améliorer la condition sociale du citoyen congolais et la gouvernance de la République.

Pour terminer, Je voudrais, Excellence Monsieur Denis Sassou Nguesso, Président de la République du Congo, Madame Nkosozana Dlamini Zuma, Présidente de la Commission de l'Union Africaine, vous redire notre joie de vous avoir parmi nous en ce jour mémorable de notre histoire et vous remercier, pour l'intérêt soutenu que vous témoignez à la République Démocratique du Congo.

Que vive la cohésion nationale.

Que vive la solidarité africaine.

Et que Dieu bénisse notre pays, la République démocratique du Congo.

Je vous remercie.

<http://www.congoplanete.com>